

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT

Délibération n° 2019-22 du Comité syndical du 28 juin 2019

**APPUI A L'INGENIERIE TERRITORIALE
DEMANDE DE SUBVENTION 2019 AUPRES DE LA REGION OCCITANIE
DANS LE CADRE DU CONTRAT TERRITORIAL**

L'an deux mil dix-neuf le vendredi vingt huit juin à neuf heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à Saint André de Sangonis à l'invitation du Président en date du 17 juin 2019.

Etaient présents ou représentés :	Olivier BERNARDI, Claude CARCELLER, Bernard FABREGUETTES, Jean-Pierre GABAUDAN, Jean-Claude LACROIX, Jean-Noël MALAN, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Jean TRINQUIER, Claude VALERO (représenté par Berthe BARRE), Daniel JAUDON, Georges PIERRUGUES, Philippe SALASC, Michel SAINT-PIERRE, Jean-François SOTO, Louis VILLARET
Absents ou excusés :	Sébastien ANDRAL, Francis BARDEAU, Christian BILHAC, Olivier Brun, Béatrice FABRE, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Gaëlle LEVEQUE, Yolande PRULHIERE, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEYROL, Irène TOLLERET
Invités : 30, Quorum : 16 ; Présents ou représentés : 16 et 2 pouvoirs	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Régional Occitanie n°2017/AP-JUIN/09 du 30 juin 2017 approuvant les principes des nouvelles politiques contractuelles territoriales pour la période 2018-2021,

Vu la délibération du Conseil Régional Occitanie n°2017/AP-NOV/11 du 3 novembre 2017 sur la mise en place du dispositif régional d'accompagnement de l'ingénierie à destination des territoires ruraux,

Vu l'avis de la Commission n° 11, Commission Aménagement du territoire, TIC et politiques contractuelles du 23 novembre 2018 et la délibération du 10 décembre 2018 du Conseil régional d'Occitanie approuvant le contrat territorial 2018-2021 avec le Cœur d'Hérault,

Vu la Délibération n°2018-45 du Comité syndical du vendredi 30 novembre 2018 approuvant le Contrat territorial 2018-2021 avec la région Occitanie,

Considérant l'avis favorable du Bureau réuni le 14 juin 2019 ;

Considérant le rôle pilote de la Région Occitanie en matière d'aménagement équilibré du territoire et compte tenu des débats en cours pour l'élaboration du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) intitulé « Occitanie 2040 »,

Considérant la décision de la Région visant à porter une politique de développement et de valorisation des Bourgs Centres Occitanie pour la période 2017-2021 et le fait que 13 des communes du Cœur d'Hérault y sont éligibles,

Considérant la création de l'Assemblée des Territoires par la Région et visant à proposer un espace de concertation placé aux côtés des élu(e) régionaux dans lequel le Cœur d'Hérault est particulièrement impliqué,

Considérant la volonté de la Région de se reposer sur les territoires de projet pour engager des partenariats durables dans la continuité des Contrats de ruralité,

Lors de son Assemblée Plénière du 30 Juin 2017, la Région a décidé d'engager une nouvelle génération de politiques contractuelles territoriales pour la période 2018-2021.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de 2 mois à partir de la publication

Les contrats régionaux dénommés contrats territoriaux Occitanie/Pyrénées-Méditerranée sont notamment marqués par une véritable rencontre entre chaque projet de territoire qui en est le fondement et les orientations et priorités régionales.

Vu le Contrat territorial Occitanie/Pyrénées Méditerranée 2018-2021 signer entre le territoire et la Région Occitanie comprenant l'appui à l'ingénierie territoriale nécessaire à la mise en œuvre de ce contrat,

Vu le Document annuel d'objectif 2019 concernant les actions inscrites cette année pour l'ingénierie territoriale (ci-joint) concernant aussi bien l'animation du Contrat régional, la mise en œuvre du dispositif Bourgs centres d'Occitanie, que la gestion du Programme LEADER, la valorisation de la destination touristique des Grands sites d'Occitanie ou l'appui à une politique de mobilité.

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

DECIDE

A l'unanimité des suffrages exprimés

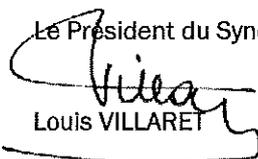
- ✓ De solliciter une aide financière de 53 425,92 euros sur un montant total de 169 044,08 euros en ingénierie financière soit 31% du total dont 11 687,04 € au titre de Leader et 41 738,88 € au titre de l'élaboration, de l'animation du contrat territorial et des autres actions ;
- ✓ De valider l'intérêt du Cœur d'Hérault à s'investir sur ces grands chantiers régionaux ;
- ✓ D'autoriser le Président à procéder aux demandes de financement et de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Clermont l'Hérault, le 1^{er} Juillet 2019

Le Président certifie sous sa responsabilité

La présente délibération exécutoire le 1^{er} Juillet 2019

Publiée le 1^{er} Juillet 2019
Transmise le 1^{er} Juillet 2019

Le Président du Syndicat

Louis VILLARET

Ce document annuel d'objectifs décrit les **objectifs visés, moyens mobilisés et résultats attendus** dans le cadre du financement par la Région de l'ingénierie des territoires ruraux. Il fait l'objet d'une négociation annuelle entre la Région et les territoires. Il est proposé par le territoire et joint à sa demande de subvention.

L'ingénierie soutenue par la Région a pour vocation la mise en œuvre du contrat dans toutes ses dimensions : programmation (animation et administration) ; axes stratégiques de développement (des politiques répondant aux priorités régionales) ; expérimentation et innovation ; développement des coopérations interterritoriales.

I Animation du contrat et du programme LEADER

I.1 - Animation du Contrat régional :

- **Objectifs visés**
 - Organisation des COTECH et COPIL
 - Préparation du Contrat et de la programmation 2019
 - Animation du Contrat tout au long de l'année
- **Moyens mobilisés :**
 - 0,20 ETP du Directeur du SYDEL
 - + mobilisation de l'ensemble des chargés de mission de l'équipe du SYDEL suivant les thématiques
- **Planning de mise en œuvre :**
 - Année civile 2019 : du 01/01/2019 au 31/12/2019
- **Résultats attendus :**
 - 1 programmation 2019 validée (éventuellement 1 par semestre)
 - 1 COPIL de validation par semestre réalisé

I.2 - Animation du Programme LEADER :

- **Objectifs visés :**
 - Organisation de 3 à 4 Comités de Programmation (mars, juin, sept. /oct., nov. /déc.) : poursuite de l'accueil et de l'accompagnement des porteurs de projets, instruction des demandes de subventions et des demandes de paiement, liens avec les différents partenaires techniques et les cofinanceurs...).
 - Organisation de 9 à 10 Comités Techniques (hors été) : vérification de la faisabilité des projets, de leur insertion dans la stratégie de développement local du GAL, analyse et pré-instruction technico-économique, pré-notation via les grilles de sélection et émission d'un avis favorable ou défavorable précédant le comité de programmation pour chaque projet.
 - Communication : articles, communiqués de presse, édition de plaques A3 pour les projets..., organisation de réunions d'information, mise à jour du site internet du Pays.
 - Bilan / Evaluation des projets
 - Coopération LEADER : Animation d'un groupe de travail sur la coopération afin de définir une stratégie et des priorités d'action de coopération LEADER. Recherche de GALs partenaires pouvant être intéressés par des sujets communs.

- Formation – séminaires - réseaux : participation aux formations organisées par la Région et le Réseau rural, aux séminaires organisés par LEADER France ou d'autres structures pour des rencontres et échanges sur le FEADER et LEADER, réunions d'informations et d'échanges interGALs et Région (Autorité de gestion).
- **Moyens mobilisés :**
 - 2,4 ETP réparti sur 3 agents contractuels du SYDEL
 - Mobilisation de l'ensemble des chargés de mission de l'équipe du SYDEL suivant les thématiques
- **Planning de mise en œuvre :**
 - Année civile 2019 : du 01/01/2019 au 31/12/2019
- **Résultats attendus :**
 - 4 Comités de programmation
 - Au moins 6 Comités techniques

A PARTIR DE 2019 : Niveau de réalisation des objectifs visés en n-1

II Axes stratégiques du Contrat Région / Territoires

En lien avec les priorités définies au sein du contrat territorial 2018/2021.

- **Objectifs visés :**
 1. **Bourgs centres** : Poursuite de la coordination pour la mise en œuvre du dispositif régional de valorisation et de développement de l'attractivité des bourgs centres d'Occitanie sur les communes éligibles du Cœur d'Hérault ;
 2. **Développement touristique** : Inscription de l'action de coordination et de promotion de la destination touristique « Cœur d'Hérault » dans le schéma régional du tourisme ; renouvellement du label « vignobles et découvertes » ; Coordination des OT référents des 2 GSO du territoire ; accompagnement vers la professionnalisation des prestataires et de la mise en marché des produits.
- **Moyens mobilisés :**
 1. **Bourgs centres** : 0,29 ETP - Chef de projet SCOT + Directeur du SYDEL
 2. **Tourisme** : 0,25 ETP - Coordinatrice de Pôle Patrimoine-Tourisme
- **Planning de mise en œuvre :**
 1. **Bourgs centres** : contractualisation des Communes en 2019 ; puis suivi des Contrats jusqu'en 2021
 2. **Tourisme** : demande de renouvellement du label « VetD » en 2019 ; animation 2019-2021 ; contrats GSO signés
- **Résultats attendus :**
 1. **Bourgs centres** : au moins 6 contrats signés
 2. **Tourisme** : Renouvellement du label « VetD » / Mise en marché des produits touristique ; 2 Contrats GSO signés

A PARTIR DE 2019 : Niveau de réalisation des objectifs visés en n-1

III Expérimentation et innovation

En lien avec le choix des thématiques inscrites dans le contrat avec le territoire et la dotation d'expérimentation le cas échéant.

- **Objectifs visés :**

Tester à l'échelle d'un territoire rural et sur les zones rurales non denses une nouvelle technologie basée sur l'intelligence artificielle incluant l'organisation du co-voiturage et complémentaire au réseau de lignes régulières : mise en place d'une plate-forme numérique de mobilité sur le Cœur d'Hérault en lien avec Herault Transports

- **Moyens mobilisés :**

0,2 ETP chargée d'étude « mobilité »

- **Planning de mise en œuvre :**

2018 : lancement de l'action

2019 : Solution à l'échelle du territoire

- **Résultats attendus :**

- Mise en œuvre d'une solution embarquée (mobile) pour la mobilité (transformer les véhicules individuels en réseau collectifs en complémentarité du TC)
- Evaluation début 2020 avec l'ensemble des partenaires

A PARTIR DE 2019 : Niveau de réalisation des objectifs visés en n-1

IV Coopération interterritoriales

- **Objectifs visés :**

- *Appui et accompagnement des élu(e)s aux travaux de **l'Assemblée des territoires***
- *Préparation d'un Contrat de réciprocité avec la Métropole de Montpellier*
- *Préparation d'une coopération avec les territoires voisins (GPSL, CCGS)*

- **Moyens mobilisés :**

0,1 ETP directeur du SYDEL (non comptabilisé dans le contrat)

- **Planning de mise en œuvre :**

2019 : discussions et définition des actions

2020-2021 : contractualisation et mise en œuvre

- **Résultats attendus :**

Taux de participation des élus à l'ADT

1 Contrat de réciprocité signé

1 contrat de coopération signé

A PARTIR DE 2019 : Niveau de réalisation des objectifs visés en n-1



Missions Pays/PETR	Ingénierie mobilisée (nombre ETP)	Agents	Temps	Total aides publiques	%	Autofinancement	%	Commentaires
Animation du Contrat régional	0,20	Thierry Laniesse		12 952,36 €	0%	3 238,09 €	20%	
Animation du Programme LEADER	2,37			116 870,48 €	100%	0,00 €	0%	
Frais divers et généraux								
Animation	0,87	Sandrine Maréchal 80% janv à avril (2), puis 90 % à partir de mai 2019 (4)						
	1	Hélène Carrau						
	0,5	Fabienne Madonna (arrivée le 15/05/2019 ; 7,5 mois) (5)						
Animation Bourgs Centres	0,29			15 084,06 €	80%	3 771,01 €	20%	
Animation	0,20	Vincent Salignac		9 255,49 €	80	2 313,87 €	20%	
	0,09	Thierry Laniesse		5 828,56 €	80	1 457,14 €	20%	
TOURISME	0,25			8 946,53 €	80%	2 236,63 €	20%	
Animation	0,25	Magali Leon-Phillip		8 946,53 €	80%	2 236,63 €	20%	
Dotation innovation/ expérimentation	0,2			4 755,94 €		1 188,98 €	20%	
Animation	0,2	Candice Hilbert		4 755,94 €	80%	1 188,98 €	20%	
Pôle "Direction-Ressources" (a)	4,41							
Pôle "Tourisme et Patrimoine" (b)	2,05							
Pôle "Aménagement" (c)	2,6							
Pôle "Développement économique" (d)	4,55							
Pôle "santé" (e)	1,25							
TOTAL moyens humains	21,47			158 609,35 €	16%	863 013,96 €	84%	
dont ligne Ingénierie DATRM	3,31			158 609,35 €	94%	10 434,72 €	6%	
TOTAL études et dépenses de prestations				0		0	0%	
TOTAL Moyens humains + études et dépenses de prestations DATRM				158 609,35 €	94%	10 434,72 €	6%	

(1) (((somme salaire chargé annuel agent * taux ETP) / 1607TP V. Theuriot / 0,3 ETP T. Peteytas / Financements Pepiniere FSE + CR / Tiers

(2) somme (salaire chargé annuel agent * taux ETP) / base ja)19/ Financement par ARS

(3) (1607h * taux ETP / 7h)

(4) Base salaire Mai 2019

(5) Simulation salariale mensuelle

